

Objet:

TR: TEST : EHPAD : EN FINIR AVEC CE MONDE PARALLELE !

De : csmf.org [<mailto:csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org>]

Envoyé : jeudi 2 avril 2020 09:45

À : CSMF Lorraine

Objet : TEST : EHPAD : EN FINIR AVEC CE MONDE PARALLELE !

Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine | NEWS Avril 2020



EHPAD : EN FINIR AVEC CE MONDE PARALLELE

Il y a dans notre pays deux crises sanitaires. Celle dont on nous parle tous les jours depuis plus d'un mois, et l'autre, silencieuse, qui touche nos aînés, et parmi eux les plus vulnérables d'entre nous, celles et ceux qui résident dans les EHPAD, car les formes graves et sévères de cette épidémie les concernent plus particulièrement.

Depuis le début de la crise du COVID-19, les médecins coordonnateurs des EHPAD, et autres structures, alertent sur les conditions d'exercice et le bilan dramatique qu'il faudra affronter lorsque l'épidémie sera terminée.

L'État n'ignore pas cette réalité. Les chiffres de l'épidémie communiqués tous les jours par le Ministère de la Santé ne font jamais état des dramatiques statistiques que nous pouvons imaginer dans les EHPAD et qui, hélas, pourraient représenter jusqu'à 70% des décès en France.

Les médecins libéraux, acteurs majeurs de la médecine libérale et sociale, demandent solennellement de mettre en œuvre de toute urgence les mesures suivantes:

1. L'ensemble des soignants, mais aussi tous les acteurs (aides-soignants, auxiliaires de vie, agents d'entretien, etc.) doivent prioritairement bénéficier de tests de dépistage. Et lorsque celui-ci est positif, le personnel concerné doit être mis en quatorzaine.
2. Les résidents des EHPAD qui sont positifs au test, fiévreux et en pneumopathie, doivent être placés dans des établissements de soins de suite et de réadaptation (SSR), pour bénéficier de protocoles d'aides pour les détresses respiratoires mais aussi de protocoles permettant les produits injectables dans leur prise en charge pour assurer une digne fin de vie. Quant aux résidents positifs non décompensés, ils doivent aussi être placés dans un établissement de surveillance spécifique.
3. Que le personnel qui pratique les soins à la personne et plus particulièrement les aides-soignants et infirmier(e)s, soit prioritairement équipé de l'ensemble des protections nécessaires à leur travail quotidien (lunettes, blouses, masques, gants, ...). C'est encore trop peu le cas actuellement dans ces structures.

Ces trois mesures sont le minimum acceptable pour une prise en charge convenable dans les EHPAD.

La grandeur et l'humanisme d'une société se mesurent aussi à la façon dont elle protège prioritairement les plus fragiles d'entre nous durant cette période. Une fois l'épidémie passée, alors l'ensemble de notre société pourra nourrir un sentiment de fierté et de devoir accompli après avoir accompagné dignement nos

ânés.

Les EHPAD ne doivent plus être un monde parallèle.



Conformément aux dispositions de la loi 78-17 "Informatique, fichiers et liberté", vous conservez la possibilité d'accéder aux informations vous concernant et de les rectifier si vous le jugez nécessaire.

Pour ne plus recevoir nos informations, merci d'envoyer un mail à :
csmfaubehautemarnelorraine@csmf.org

Powered by [HYGIEE - DIMS](#).

La Confédération des Syndicats Médicaux de l'Aube, Haute-Marne et Lorraine décline toute responsabilité quant à l'utilisation des informations figurant dans le présent document, quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou l'actualité, ou pour le fonctionnement des liens vers des sites Web externes.